



MAIRIE
DE
BRISCOUS

64 240

**Arrêté portant réglementation sur la circulation et interdiction de
stationner au droit du chantier sur la RD 21 route d'Hasparren à BRISCOUS**
N° A024-2023

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux d'extension du réseau électrique pour l'alimentation de la pompe de relevage, et pose de poteaux béton sur l'accotement de la RD21 dite route d'Hasparren en agglomération, la société LACIS représentée par Mme Mélanie de Lescar, demande de réglementer la circulation par alternat de feux sur la RD21 route d'Hasparren et d'interdire les stationnements au droit du chantier.

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sur la RD 21 route d'Hasparren en agglomération sera réglementée par alternat par feux tricolores du vendredi 10 mars 2023 jusqu'au vendredi 07 avril 2023 inclus afin de permettre les travaux de d'extension du réseau électrique pour l'alimentation de la pompe de relevage, et pose de poteaux béton.

Article 2 : L'entreprise LACIS représentée par Mme Mélanie de LESCAR, conductrice de travaux, 456 Le Moulin Neuf d'Urt 64520 BARDOS, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques
- la société LACIS de Bardos
- le service déchets et service transports scolaires de la CAPB
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 10 mars 2023

Le Maire,
Fabienne AYENSA



Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>